



Aides aux nouvelles constructions 2016

Le dispositif d'aides aux nouvelles constructions 2016 est accessible à toutes les entreprises de pêche métropolitaines ayant construit un navire entré en flotte au plus tôt au 1^{er} janvier 2016 ou mis en chantier au plus tard le 31 décembre 2016. Pour être éligible, l'entreprise de pêche devra justifier d'un acte de francisation datant au plus tôt du 1^{er} janvier 2016 et d'un procès-verbal de mise en chantier daté au plus tard du 31 décembre 2016.

Pour chaque navire éligible, le montant de l'aide accordée sera déterminé en fonction de sa taille et de son engin principal prévu (cf. règlement du dispositif d'aides aux nouvelles constructions 2016).

Inscription au dispositif

Les inscriptions au dispositif d'aides aux nouvelles constructions 2016 seront ouvertes du 1^{er} septembre 2016 au 30 janvier 2017. Les inscriptions au dispositif se feront uniquement sur présentation d'un dossier d'inscription complet envoyé par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante :

France Filière Pêche

Inscription Aides Nouvelles Constructions 2016

11 rue St Georges

75009 PARIS

Documents à transmettre à FFP par courrier avec accusé de réception au plus tard le 30 janvier 2017

- Un formulaire d'inscription signé par le responsable de l'entreprise de pêche certifiant l'exactitude des données transmises
- la charte d'engagement FFP signée
- un extrait Kbis de l'entreprise de pêche
- Un permis de mise en exploitation relatif au projet de construction
- Les plans d'architecte certifiés
- un PV de mise en chantier du navire datant au plus tard du 31 décembre 2016
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- un acte de francisation datant au plus tôt du 1^{er} janvier 2016 (ou dès que le navire construit est mis en flotte)



Secteur des pêches maritimes de France métropolitaine

—

Dispositif d'aides aux nouvelles constructions 2016

Charte d'engagement pour une pêche durable

Charte à l'attention des entreprises de pêche de métropole souhaitant adhérer aux objectifs de France Filière Pêche et bénéficier des actions mises en œuvre par l'association.

France Filière Pêche est une association à caractère interprofessionnel qui réunit tous les maillons de la filière pêche maritime, depuis les producteurs jusqu'aux distributeurs. L'association a pour objet de soutenir et de promouvoir, directement ou indirectement, les pratiques durables et responsables des opérateurs de la filière pêche, notamment celles qui visent à améliorer la compétitivité des entreprises de pêche et celles qui contribuent à la préservation des ressources halieutiques et de l'écosystème marin.

L'association a également pour objet de favoriser la commercialisation des produits de la pêche française et de valoriser leurs caractéristiques afin d'en encourager leur consommation.

Dans le cadre de son objet, ses interventions contribueront notamment à :

- Assurer la durabilité des ressources halieutiques marines,
- Réduire les pollutions induites par les activités de pêche,
- Diminuer la consommation énergétique des navires,
- Promouvoir les actions d'expérimentation et de recherche sur les techniques et les solutions innovantes dont l'association peut diffuser les résultats,
- Effectuer ou susciter toutes études,
- Collecter, diffuser et mutualiser les connaissances et les expériences dans les domaines techniques, scientifiques et commerciaux,
- Mettre en place des actions de formations et d'appui technique,
- Améliorer la qualité, la traçabilité, l'identification et la connaissance des produits de la pêche



française, par :

- Les actions de normalisation du tri,
- Les actions de création et de promotion de tout signe d'identification des produits de la pêche,
- Les actions améliorant la connaissance et la transparence de l'offre, de la demande et du marché.

Engagement de l'entreprise signataire

Afin de contribuer aux objectifs de France Filière Pêche et au développement d'une pêche durable, mon entreprise :

1. Met en œuvre des pratiques respectueuses de la ressource, de l'environnement et des produits pêchés,

2. Coopère avec les scientifiques de manière spontanée ou en cas de sollicitation (participation à des études et des projets, embarquements d'observateurs, recueil d'informations sur les activités de pêche ...),

Fait à :

le :

